

SEANCE DU 10 JUIN 2014

Date de convocation : 31 mai 2014

Date d'affichage : 17 juin 2014

L'an deux mil quatorze le dix juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Collette.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 MAI 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 13 mai 2014.

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Celui-ci fait état d'un versement d'une prime pour épuration d'assainissement collectif d'un montant de 681.59 €.

STATION D'EPURATION DU VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le problème de stagnation d'une nappe d'eau n'a toujours pas été résolu.

Monsieur Francis LEBEURY précise aux membres du Conseil Municipal que le compteur électrique est posé.

De plus, il précise qu'il a contacté deux entreprises (STGS et SAUR) afin d'établir une convention d'assistance technique. Seule la SAUR a répondu. Le montant pour l'entretien du poste de relèvement s'élève à 880.00 € HT.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se renseigner auprès d'autres entreprises au sujet du contrôle réglementaire électrique.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent et autorisent Monsieur Francis LEBEURY à demander des devis.

PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises FATOUT de La Rondehaye et TPY d'Annoville relatifs aux travaux de drainage à effectuer à l'ancien Presbytère.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 voix contre et 13 voix pour), accepte le devis le moins disant de l'entreprise FATOUT d'un montant de 1 885.20 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise BEUVE de Montcuit relatif aux travaux de rénovation à effectuer au logement du Presbytère (menuiseries extérieures et véranda).

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis d'un montant de 8 870.40 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer. Les travaux seront à effectuer en 2 tranches, la véranda cette année (3 641.00 € TTC) et les menuiseries extérieures en 2015 (5 229.40 € TTC).

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, que la Commission des Travaux, s'est réunie le 20 mai au sujet d'un problème d'écoulement d'eaux pluviales au niveau de la Salle de Convivialité.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire intervenir l'entreprise FATOUT.

CHEMIN DE L'HÔTEL DUCLOS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises FATOUT de La Rondehaye et TPY d'Annoville relatifs aux travaux de dérasement du chemin de L'Hôtel Duclos.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant de l'entreprise FATOUT d'un montant de 432.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la personne ayant détérioré le mur du Cimetière s'est manifestée. Un constat amiable a été rédigé.

ABONNEMENT TELEPHONIQUE ET INTERNET

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un échange avec Orange relatif à l'abonnement téléphonique et internet. Cette société propose un contrat pro, 9 méga, appels illimités fixe et mobile au prix de 55 €/mois.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte.

De plus, il propose une option pour l'abonnement fax au prix de 10 €/mois.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 voix contre et 13 voix pour), accepte.

Monsieur le Maire propose d'acheter un téléphone répondeur.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Lydie PERROT-LAMBERT
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

EXONERATION FISCALE DE LA TAXE FONCIERE CONCERNANT LES TERRAINS NON BATIS SITUES EN ZONE HUMIDE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la procédure relative à l'exonération fiscale de la taxe foncière concernant les terrains non bâtis situés en zone humide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter leur décision afin d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès de la DDTM.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Participation pour Voirie et réseaux (PVR) n'existera plus au 1^{er} janvier 2015 et que cette participation sera remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la Taxe d'Aménagement (TA) et fixe son taux à 1.5 %.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité Monsieur Philippe BAS, ancien Ministre et Sénateur de la Manche, afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour participer au financement de la réhabilitation du village de l'Aubrière. Celui-ci a répondu favorablement et a octroyé une subvention d'un montant de 9 000 €.

CONTROLE URSSAF

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'URSSAF effectuera un contrôle sur l'année 2012.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC ET SMPC,...

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des dernières réunions qui se sont déroulées à la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur précise que la Communauté du Bocage Coutançais a posé sa candidature pour être ville de départ concernant le Tour de Normandie 2015.

Il ajoute que les travaux relatifs à la construction de la bibliothèque à l'école de CAMBERNON vont débiter. Le coût du préau et de la bibliothèque s'élève à 184 000 €.

Il leur fait enfin un point sur les affaires scolaires en leur précisant notamment l'évolution de la mise en place des rythmes scolaires.

Madame Christine BISSON fait part aux membres du Conseil Municipal de l'obtention d'un logiciel à la bibliothèque de Coutances.

Elle ajoute que la programmation 2015 Ville en Scène sera présentée au théâtre de Coutances.

TOURNOI DE FOOT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Tournoi de Football aura lieu le samedi 21 juin 2014.

Pour cette occasion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, comme les années précédentes, offre une coupe d'une valeur d'environ 40 €. Cette coupe sera remise par Monsieur Samuel ADDES.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de l'achat de drapeaux français et européens pour un montant de 389.92 € TTC.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un courrier reçu de Interservices Eurocibles de Marigny relatif à l'achat d'un ouvrage « 601 communes et lieux de vie de la Manche » au prix de 33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (4 voix pour et 11 voix contre), décide de ne pas l'acheter.

Madame Stéphanie OLIVIER fait part aux membres du Conseil Municipal que la Kermesse de l'Ecole aura lieu le 28 juin 2014. Le spectacle des enfants se déroulera vers 17 h.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Melody COLLE du Centre d'Animation des Unelles présentant un projet relatif à l'espace public numérique. Ce projet portera sur des ateliers informatiques et concernera en priorité les seniors et les personnes sans emploi, ils se dérouleront soit le lundi matin, soit le mardi matin, tous les 15 jours, dans la Salle de Conseil.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'organisation d'une soirée dédiée aux parents face aux dangers de l'Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un suppléant à la CLECT doit être nommé. Il propose de nommer Monsieur Francis LEBEURY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Mairie sera fermée du lundi 7 au dimanche 20 juillet 2014 inclus.

Madame Anita Manson donne lecture du menu établi par Monsieur QUENAULT de COUTANCES concernant le repas des anciens du 28 septembre 2014.

Ce repas sera financé sur le Budget Communal. Une participation de 18.50 € (prix du repas) sera demandée pour les personnes hors commune au même titre que les conjoints et les conjointes de moins de 60 ans.

Monsieur Hubert ALEXANDRE fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Madame DELAFOSSE de buser dans le fossé route du Mériotel.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la compétence est communautaire et qu'il la fait suivre au niveau de la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal que le curage du cône de sédimentation à la station d'épuration du Bourg doit être effectué.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, demande à Monsieur David COLLETTE de s'en charger.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 7 juillet 2014 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 25.